

ON S'ABONNE :

LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.
PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
32 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.

Bors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

Souscription pour les Inondés.

AVIS.

Nos bureaux sont ouverts de neuf heures du matin à quatre heures du soir pour recevoir les souscriptions en faveur des inondés.

Lyon, 7 décembre 1840.

Ainsi que nous l'avions pressenti, la chambre des députés a adopté, dans sa séance du 4, le paragraphe de l'adresse modifié par sa commission. Elle a sanctionné, après d'affligeantes discussions, la politique suivie par M. Guizot ; elle a de nouveau donné des gages au système de paix à tout prix : discute maintenant qui voudra la valeur des termes qu'elle a adoptés, les modifications que la commission a fait subir à son projet d'adresse, nous ne nous en sentons ni la volonté ni le courage ; car nous pensons avec le *Journal des Débats* que l'opposition a été vaincue par le rejet de l'amendement de M. Barrot. Elle a été vaincue, car toutes ses propositions relatives à la question d'Orient ont été écartées. — La chambre des députés vient donc aussi de ratifier notre honte ! elle vient de constater solennellement l'ignoble abandon de la cause de notre unique et dernier allié.

Que les doctrinaires se réjouissent encore une fois, car ils ont une majorité dans la chambre ; qu'ils se réjouissent, car ils ont aidé autant qu'ils ont pu à notre humiliation et à notre abaissement. Ils ont rempli une rude tâche et l'ont menée à sa fin. Qu'ils se félicitent aussi de n'avoir guère rencontré sur leur route que des athlètes aux formes parlementaires, aux habitudes molles et affadies.

Pourquoi le tairions-nous ? Opposition a mal combattu ; elle a laissé le pays de côté dans ce grand débat ; elle n'a pas un seul jour tourné ses regards vers lui ; elle n'a fait appel ni à son énergie ni à sa puissance.

Pourquoi le tairions-nous ? M. Thiers a fait à la France, dans ces derniers temps, un mal immense et irréparable.

Voyons où nous en sommes.

A l'apparition du traité du 15 juillet, il a poussé un cri d'alarme, et la France aussitôt s'est émue. Bientôt il s'est mis à négocier ; il a endormi l'opinion publique. Quand il éprouvait des résistances sérieuses, il s'est tû. Pendant ce temps les faits se succédaient, et chaque jour nous perdions du terrain. Il est vraiment plaisant de l'entendre demander à M. Guizot, le 4 décembre, de poser un cas de guerre dans une question terminée, et à l'instant même où le commodore Napier dicte à Mehemet-Ali les volontés de l'Angleterre.

À quoi bon ce cas de guerre, quand Mehemet-Ali ne songe plus à la résistance ?

M. Thiers a parlé habilement ces derniers jours, mais il a mal agi pendant son ministère. Nous l'attaquions alors avec énergie ; presque seuls dans la presse, nous avons tout d'abord signalé ses fluctuations : notre voix s'est perdue au milieu des divagations assourdissantes de la presse qui l'encensait.

S'il faut juger les hommes d'état par les résultats qu'ils obtiennent, nous ne pouvons juger M. Thiers trop sévèrement : sa position ministérielle ne comportait pas de moyens termes ; il fallait céder tout d'abord, ou pousser à la guerre avec énergie.

En acceptant le traité, ou du moins en s'abstenant d'engager Mehemet-Ali à la résistance, nous n'aurions pas dépensé six cents millions inutilement ; notre honneur serait

moins compromis ; enfin le pacha aurait l'Égypte héréditairement et l'administration viagère d'une grande portion de la Syrie. La politique de temporisation de M. Thiers lui a fait perdre toute prétention sur la Syrie, et a contribué à l'affaiblir notablement en Égypte ; elle lui a même été plus fatale que le traité du 15 juillet. Quant à nous, elle nous a livrés à la risée de l'Europe.

Nous avons donc raison de dire que M. Thiers a fait à la France un mal irréparable.

Après huit longues et laborieuses séances, la chambre a terminé la discussion générale de l'adresse. Dans sa neuvième séance elle a voté les neuf premiers paragraphes. Le second de ces paragraphes, relatif à la question d'Orient, a été refait dans son entier ; il n'est rien resté de la première rédaction, et c'est la commission qui a pris l'initiative de ce changement. Dans le paragraphe qui concerne l'Espagne, le mot *anarchie* qui y figurait a disparu devant les protestations de la gauche et de toute l'opposition.

Le commodore Napier est maintenant le maître à Alexandrie ; il fait ses conditions. Nous n'avons pas connu toutes les stipulations contenues dans le traité du 15 juillet ; nous ne connaissons pas davantage celles qui vont résulter des arrangements qu'on prendra avec Mehemet-Ali. Evidemment l'Angleterre se réservera le droit d'établir des chemins de fer qu'elle ambitionne depuis tant d'années ; elle fera plus, elle créera en Égypte des comptoirs nouveaux et même des établissements militaires.

Notre influence dans ces contrées va se trouver complètement détruite. Le traité du 15 juillet porte, il est vrai, que les quatre puissances renoncent à toute idée de conquête ; mais il ne porte pas qu'elles renoncent à des indemnités pour les frais de la guerre et à des garanties pour leur exécution.

Si Mehemet-Ali est rançonné, à qui s'adressera-t-il pour avoir réparation ? Si le traité est interprété d'une manière captieuse, qui rectifiera cette interprétation ? Il n'a plus de forces capables d'opposer la moindre résistance soit aux Anglais, soit au sultan ; il n'a plus d'appui dans le monde. La France l'a abandonné lâchement, traîtreusement, c'est le mot.

Après cet abandon, elle n'a plus de pouvoir dans les congrès. — Déjà les journaux anglais conseillent à leur gouvernement de conserver Saint-Jean-d'Acre et Beyrouth ; s'il le fait, comment pourra-t-on y mettre obstacle ? — D'ailleurs, pour dominer un pays, — et l'Angleterre sur ce point en est la preuve, — il n'est pas toujours nécessaire d'avoir le pouvoir apparent, il suffit de subjuguier moralement ceux qui l'exercent. L'Angleterre tient maintenant sous sa domination le pacha d'Égypte ; il ne peut plus être en ses mains qu'un docile instrument qu'elle pourra briser au besoin. On peut donc reconnaître dès aujourd'hui sa toute-puissance sur l'Égypte et la Syrie. — Ici à quelques jours la Russie nous prouvera qu'elle n'a pas provoqué la quadruple alliance dans l'intérêt exclusif de l'Angleterre. — Patience ! les conséquences fatales du traité Brunow vont se dérouler.

NOUVELLES D'ORIENT.

Le paquebot anglais *Alceste*, arrivé hier à Marseille, nous a apporté des lettres d'Alexandrie et de Malte. La soumission du pacha, que les nouvelles que nous avons reçues faisaient déjà connaître,

voix, bien que cette voix soit d'un fort mince volume, une sonorité dans les notes du médium qui ne manquent pas de charme, enfin de l'intelligence comme actrice. Certes, ce sont là assez d'avantages pour que M^{lle} Julie Dorval tienne fort convenablement l'emploi de troisième chanteuse, notamment dans l'opéra comique, alors qu'elle se sera quelque peu déprovincialisée, ce qui lui sera facile avec un peu de bonne volonté. Nous regardons donc son admission comme définitive, et nous croyons avoir à en louer la direction.

Vienne maintenant une chanteuse à roudades, et, après bien des orages, la troupe d'opéra sera enfin au grand complet.

Mais, hélas ! ce calme sera-t-il de longue durée et la direction songe-t-elle dès maintenant au mois d'avril prochain ? Entre autres changements dans le personnel de l'opéra dont on parle pour l'année prochaine, nous pouvons annoncer comme chose certaine la résiliation de l'engagement de M. et M^{lle} Siran pour la fin de l'année théâtrale.

On promet pour vendredi la première représentation des *Etats de Blois*, opéra d'Onslow qui a obtenu du succès à Paris.

Quant au ballet, nous ne ferons pas nos compliments à M. Aniel pour son imagination en chorégraphie, car depuis huit mois nous roulons toujours dans un cercle de danses fort vulgaires et fort monotones.

Mais, demanderez-vous, que devient la comédie dont il n'est guère souvent question en votre chronique ? La comédie joue des proverbes : *Il ne faut pas jouer avec le feu*, bluette de paravent en un tout petit acte ; ou encore *l'Orange ou le Tête-à-Tête*, autre petite scène d'intérieur fort inoffensive, mais spirituelle, bonne à entendre entre deux contredanses dans quelque soirée de banquier ou d'agent de change ; ou bien elle va chercher dans l'ancien répertoire *M^{lle} de Sévigné*, de M. Bouilly, ce Tacite des jeunes demoiselles qui ont toutes des pères millionnaires et qui vont en voiture porter leurs aumônes dans les chaumières.

On annonce *Deux Jeunes Femmes*, pièce en cinq actes de M. Saint-Hilaire. — Qui jouera les deux jeunes femmes ? Comme la question

ne donne plus maintenant lieu à aucun doute. Nous avons à la fois des lettres d'Alexandrie du 23, du 24 et du 26 novembre. Les premières nous montrent Mehemet-Ali sur le point de se rendre ; la dernière, que nous allons citer en entier, a été écrite au moment du départ du paquebot ; elle s'exprime ainsi :

« Alexandrie, 26 novembre.

« Tout est fini. Le vice-roi consent à restituer la flotte : il vient de donner l'ordre de l'évacuation de la Syrie, qui aura lieu par voie de mer et par les navires anglais. Il paraît que l'escadre anglaise va entrer dans le port, et y restera jusqu'après l'exécution de la convention qui vient d'avoir lieu. Le temps nous presse ; nous vous donnerons les détails par le *Caméléon*. »

Une lettre de notre correspondant de Malte, à la date du 30 novembre, s'étend plus longuement sur l'acte qui vient de terminer, de la part de Mehemet-Ali, la lutte monstrueusement inégale engagée entre ce malheureux pacha et les forces anglaises. Voici cette lettre :

« Malte, 30 novembre.

« Nous avons appris ce matin une grande nouvelle par l'*Oriental* qui est entré dans notre port pavé comme en un grand jour de fête, et saluant la ville de toute son artillerie.

« Mehemet-Ali, cédant aux instances de son entourage que la peur ou l'intérêt dominait, voyant, d'ailleurs, que la France ne le soutenait que faiblement, s'est décidé à se contenter des conditions qui lui ont été offertes par le commodore Napier, c'est-à-dire de conserver l'Égypte héréditairement. Il consent dès lors à rendre l'escadre turque et à rappeler Ibrahim-Pacha de la Syrie. La première de ces conditions aura lieu quand l'engagement pris par le commodore Napier aura été ratifié ; quant à la seconde, elle s'exécutera sur-le-champ, et les Anglais mettront à la disposition d'Ibrahim tous les bâtiments à vapeur et autres.

« On conçoit que ces nouvelles aient été reçues ici par les Anglais avec une grande joie ; et au fait les Anglais doivent être fiers de leurs succès. Tout leur a réussi et le temps lui-même est venu à leur secours.

« Le comte Walewski rentre en France ; il est arrivé sur l'*Oriental* et il repartira dès qu'il aura fait sa quarantaine.

« L'*Oriental* a apporté une valise de l'Inde. Dans les mers de la Chine les Anglais ont pris l'île de Tchusand, et un de leurs journaux, l'*Oriental Courier* de Calcutta, va jusqu'à dire que même la conquête de Pékin leur sera facile. Suivant leurs rapports, Dost-Mohamet a été battu et Shah-Sooja renfermé sur son trône. »

La lettre d'Alexandrie que l'on va lire a été écrite avant l'adhésion donnée par le pacha aux propositions du commodore Napier. Nous ne croyons pas devoir la supprimer, bien que la cessation du débat lui ait enlevé une partie de son intérêt : on y trouvera un exposé exact de la situation d'Alexandrie pendant que la menace d'un bombardement était suspendue sur elle et de l'état d'irrésolution violente où la marche précipitée des événements avait placé Mehemet-Ali.

Alexandrie, 25 novembre.

Voici les événements qui se sont produits dans ces deux derniers jours et ce matin. Vous pouvez vous faire une idée de l'anxiété qu'a fait naître dans notre ville l'arrivée du commodore Napier qui commande maintenant la station d'Alexandrie, laquelle est composée de treize navires de guerre. Le commodore a écrit à Mehemet-Ali, sous le prétexte de lui proposer l'échange d'un certain nombre de prisonniers, mais dans le dessein de l'engager à restituer la flotte ottomane et à évacuer promptement la Syrie, l'assurant que ce serait là un moyen efficace de se rendre favorables les puissances. Il termine sa lettre par une sorte de menace sous forme de conseil, consistant à affirmer que la ville d'Alexandrie serait tout aussitôt prise que Saint-Jean-d'Acre.

Cette lettre a été apportée ici par un capitaine de vaisseau anglais qui s'est rendu deux fois chez le vice-roi, dans l'espérance d'en obtenir une réponse satisfaisante. Mais il paraît que l'attente de l'officier anglais a été trompée. Mehemet-Ali s'est tenu sur la réserve, il a répondu que de tels intérêts ne pouvaient être traités qu'officiellement au nom des puissances et du sultan. Cette réponse a excité des appréhensions dans la ville ; on a craint le bombardement, bien que

est indiscret, nous nous garderons bien d'y répondre. — Mais pourquoi pas plutôt le *Verre d'eau* de Scribe, pièce qui obtient tant de succès à Paris, de préférence à toutes ces petites pièces de quatrième et cinquième ordre, et qui ne piquent la curiosité de personne ? Autre question à laquelle nous ne répondrons pas davantage, faute de bonnes raisons à donner. — La comédie, dit-on, coûte trente mille francs par an à la direction. Au train dont elle marche, cette pauvre comédie, nous doutons vraiment qu'elle puisse faire ses frais. Alors autant vaudrait la reléguer définitivement au Gymnase, où elle trouverait un public pour l'écouter, plutôt que de la laisser s'étioler davantage devant les banquettes vides du Grand-Théâtre.

La représentation donnée au bénéfice de M. Alexandre avait attiré beaucoup de monde.

Le *Père Turlututu* est une pièce de peu d'invention que fait valoir l'acteur Breton. Pour nous, nous préférons *Chapollard* à tout ce sentimentalisme centenaire. C'est un mérite sans doute d'avoir cent ans, cela prouve du soin pour sa personne ; mais certainement cet âge est peu gai de sa nature, même au théâtre. Bouffé, dans ce rôle, se montre grand comédien : c'est que Bouffé est avant tout le principal auteur des pièces qu'il joue, et nous ne pouvons pas dire qu'il en soit ainsi chez M. Breton qui cependant a du talent.

Le *Chevalier du Temple* est un bon mélodrame de l'ancien temps, où l'on fait une consommation prodigieuse d'émeutes, de trahisons, de combats à outrance, de vengeances assouvies ou non assouvies, de surprises, de malédictions, d'imprécations, enfin de tous ces grands ressorts tragiques que voient toujours se mouvoir, avec un nouveau plaisir, les habitués de l'Ambigu et de la Gaité, voire même ceux du Gymnase-Lyonnais. La pièce a produit le plus grand effet. Que ne pouvons-nous en dire autant des chœurs que l'on chante dans ce mélodrame !

La *Fille de Jacqueline*, c'est un peu le *Marquis Savetier*, un vieil habit retourné, sans doublures et conséquemment sans valeur, notamment en décembre,

Chronique Théâtrale.

Voici bientôt huit mois que l'année théâtrale est commencée et nous en sommes encore aux terribles épreuves des débuts. A qui la faute ? Un peu à la direction, un peu au public. A la direction qui a le tort de s'en rapporter beaucoup trop aux éloges intéressés des correspondants, à l'endroit du talent des artistes qu'ils procurent ; au public qui souvent fait peu la part des circonstances, et qui chaque jour se montre plus difficile pour tout ce qui regarde ses plaisirs. D'un autre côté, il est vrai, les chanteurs deviennent d'une exigence fabuleuse pour les appointements ; exigence d'autant plus singulière, qu'elle est rarement en raison de leur véritable mérite. Nous ajouterons encore que les belles voix sont fort rares par ce temps-ci, et que le système de cris et de tapage qui a fait invasion dans notre musique française est cause que les plus fortes poitrines succombent bientôt à l'œuvre, quand elles n'ont pas pour cuirasse quelque bonne méthode préservatrice de leurs poumons.

Que faire donc en pareille occurrence ? Avoir de l'habitude, puis encore de l'habileté pour résoudre, à la satisfaction de tous, le difficile problème d'une direction théâtrale, en l'an de grâce 1840.

En attendant cette solution définitive, nous constaterons le nouveau pas que vient de faire la question, à savoir le début de M^{lle} Julie Dorval dans *la Dame Blanche* et dans le rôle d'Alice de *Robert*. D'où vient cette jeune actrice ? A coup sûr, d'une petite ville de province, à entendre ce chant écourté et maniéré, ce grassement presque prétentieux et cette méthode qui n'en est pas une, mais qui cependant a grand succès dans certaines localités, par la raison fort simple qu'elle est à la portée de tous les petits chanteurs de petites romances composées par de petits auteurs. Voilà traiter peut-être bien sévèrement M^{lle} Julie Dorval, dont le succès n'a point encore été contesté ; c'est qu'à côté de ces défauts saillants qu'il est facile de corriger, nous voyons qu'il y a chez cette artiste quelques qualités précieuses, de l'étendue et de la légèreté dans la

les fortifications soient en bon état et que nous ayons ici des officiers de génie européens capables de mettre à profit le matériel de guerre dont Alexandrie est pourvue et de tirer partie de sa forte position. Ce qui a manqué aux Egyptiens en Syrie, ce sont des officiers de cette arme.

Le vice-roi vient de se faire bâtir un pavillon au sommet du fort l'Empereur, poste d'où il veut présider à la défense du pays. Toutefois, nous recevons un grand motif d'espoir : le blocus de notre port est levé par ordre de l'amiral Stopford. Il est à remarquer que les commandants de la station se sont toujours montrés fort bienveillants dans leurs rapports avec le gouvernement ; on en peut juger par la lettre adressée aux consuls de Grèce et de Sardaigne qui leur avaient écrit pour demander des éclaircissements touchant la sortie des navires. Voici cette lettre que je fais suivre de celle qui annonce la levée du blocus et qui a rendu notre port libre, de fait, quoique le blocus militaire soit maintenu :

A M. Tossizza, consul général de Grèce, et à M. P. Cerutti, consul-général de Sardaigne.

A bord du vaisseau de Sa Majesté, le *Revenge*, en vue d'Alexandrie, 18 novembre 1840.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu votre lettre du 17 du courant, adressée au capitaine Harvey, nous annonçant que plusieurs vaisseaux de vos nations respectives étaient réunis dans le port d'Alexandrie et qu'ils étaient sous charge. Le capitaine Harvey et moi, afin d'empêcher tout désagrément à vos nationaux et désirant vous faire connaître les dispositions prises aussi convenablement qu'on a pu le faire, nous vous faisons connaître qu'il a été décidé que tout vaisseau marchand de vos nations respectives, qui quittera Alexandrie après le 20, pourra traverser l'escadre du blocus, pourvu que le capitaine produise un certificat signé par son consul, attestant que son chargement était effectué avant le 20.

Le capitaine et doyen des officiers des vaisseaux anglais de l'escadre en vue d'Alexandrie, WILLIAMS WALDEGRAVE.

A bord du vaisseau de S. M. britannique le *Revenge*, en vue d'Alexandrie, 20 novembre 1840.

A M. P. - A. Schutz, consul-général de S. M. néerlandaise.

Monsieur, En conséquence de la lettre que je vous ai adressée en date d'hier et de celle qu'ont reçue MM. les consuls de la Grèce et de la Sardaigne, en conséquence aussi de celle qui vous fut remise par le capitaine Fisher, en date du 28 octobre dernier, je dois vous informer que je suis chargé par l'amiral sir Robert Stopford, commandant en chef des forces navales de S. M. britannique dans la Méditerranée, de retirer tous les avis concernant le blocus commercial du port d'Alexandrie pour tout ce qui concerne la marine anglaise. Je vous prie de communiquer ces informations à M. J. Larling et autres consuls étrangers.

Le capitaine et doyen des officiers de la station hors d'Alexandrie, WILLIAMS WALDEGRAVE.

Ce que je viens de vous raconter appartient à la journée du 23. Hier de nouveaux incidents nous ont tenu en haleine. Ce matin, au moment où le vapeur anglais allait lever ses ancres, il a reçu l'ordre d'attendre des dépêches du commodore Napier, qui veut avoir une entrevue ce soir avec le vice-roi.

Plusieurs personnes qui ont été rendre visite au commandant anglais assurent que toute son escadre se prépare à combattre, et qu'à chaque bord on s'occupe de l'attaque de notre place avec la plus grande activité.

Tout va dépendre de la réponse qui sera faite de vive voix au commodore par Méhémet-Ali. Si elle n'est pas favorable aux Anglais, ceux-ci accorderont quarante-huit heures aux habitants pour se mettre à l'abri.

Cette nouvelle a augmenté les alarmes de la population et du commerce ; elle a produit un effet d'autant plus douloureux, qu'elle arrive après la levée du blocus, qui avait fait concevoir, à juste titre, les plus plausibles espérances de paix. Si les hostilités ont lieu maintenant que des achats considérables viennent d'être faits, il y aura dans cette conduite une trahison véritable envers le commerce. Aussi se refuse-t-on à y croire, malgré le langage belliqueux des officiers de la flotte de station.

Le 25, le commodore Napier est venu à terre, et il a eu une entrevue avec le vice-roi. La réponse officielle n'est pas connue, mais on est persuadé au palais que le vice-roi cède.

Les dépêches de l'Inde sont arrivées aujourd'hui par la voie de Suez ; elles sont venues à l'adresse de la maison Briggs, qui les expédie par le pyroscaphe l'*Oriental*, arrivé de Liverpool le 18, lequel a apporté aussi des dépêches qui se sont acheminées vers les Indes par la même direction. Il n'y a donc que la poste du gouvernement qui soit supprimée ; les entreprises commerciales pour les passagers et les dépêches continuent leur service. Hier il est entré dans notre port le pyroscaphe français le *Caméléon*, venant de Toulon. Ce navire a apporté des dépêches à M. Cochelet.

M. Walewski doit partir demain matin par le vapeur anglais l'*Oriental*. Les voyageurs qui ne craignent pas la dépense préfèrent maintenant aller en France par l'Angleterre ; de cette manière ils évitent la quarantaine.

Point de nouvelles de l'intérieur de la Syrie. Si le vice-roi en a,

Qui de vous n'a pas ri, d'un rire homérique, aux saillies si naïves et jetées souvent avec tant de bonheur et de bonhomie par cet excellent Célicourt ? Il n'est pas que vous sachiez que ce spirituel comique était dans sa modeste campagne, qu'il appelait simplement son château, s'occupant de plantations et de fleurs, alors que le Rhône est venu envahir fleurs, plantations et château, un beau rêve caressé pendant vingt ans, un rêve d'or détruit à un âge où l'on n'a plus l'imagination assez jeune ni assez riche pour en créer d'autres. Jeudi donc, au bénéfice de cet artiste, l'on donnera au Gymnase un spectacle qui ne peut manquer d'attirer la foule : la *Muelle de Portici*, par les acteurs du Grand-Théâtre ; les *Trois Epicieris et Moiroud et C^o*. — Et vous savez si dans ces deux dernières pièces M. Célicourt est un excellent comédien. Z.

PREMIÈRE REPRÉSENTATION DE LA FAVORITE.

Grand opéra en quatre actes, PAR M. DONIZETTI,

Paroles de MM. ALPHONSE ROYER et GUSTAVE VAZ.

Paris, 3 décembre.

L'opéra a représenté hier la *Favorite*, qui, sous le titre de l'*Ange de Nisida*, avait été mise à l'étude au théâtre de la Renaissance. Voici l'analyse de cette nouvelle œuvre lyrique qui a réussi sans plus d'opposition que d'enthousiasme. L'action se passe en Castille en 1340. Au lever du rideau, nous voyons le monastère de Saint-Jacques de Compostelle, et nous entendons un chœur de religieux. Fernand, sous la robe de novice, paraît bientôt avec Balthazar, supérieur du couvent. Les moines entrent dans la chapelle où Fernand doit se rendre pour prononcer ses vœux ; mais le jeune novice s'arrête immobile sur le seuil de la chapelle. Dieu ne lui suffit plus ; Fernand a rencontré dans l'église de Saint-Jacques une inconnue, un ange de la terre qui s'est fait adorer de lui, au préjudice des anges des cieux.

ils les tient secrètes. On a répandu le bruit d'une révolte à Damas, mais rien ne confirme cette nouvelle.

La tranquillité la plus parfaite règne dans toute l'Egypte, et la santé publique y est bonne.

Emir-Bey, officier de l'escadre ottomane resté au service du vice-roi, a fait défection, avec une trentaine d'hommes, pendant qu'il était de garde, avec une chaloupe canonnière, à l'entrée de notre port. Il paraît s'être rendu à bord des navires anglais.

(Sémaphore.)

L'adoption de l'amendement de M. Pascalis a, dit le *National*, causé au ministère et à ses amis une vive contrariété. La chambre avait à peine voté cet amendement, qui a sitôt fait passer le cabinet de l'exaltation de la victoire à l'abattement de la défaite, que M. Pascalis a été entouré par un groupe de membres du centre. Dans ce groupe, MM. Fulchiron, Denis et de La Tournelle se faisaient remarquer par la violence des reproches qu'ils adressaient à M. Pascalis : « Monsieur, s'est écrié M. de la Tournelle, quand on marche avec un ministère, on ne l'ébranle pas : vous n'avez pas compris les conséquences de votre amendement ; prenez garde qu'on ne vous en fasse bientôt repentir. » Pour l'intelligence de cette menace, il faut savoir que M. Pascalis est avocat-général à la cour de cassation.

Genève, le 4 décembre 1840.

Les amis du ministère français en Suisse s'efforcent autant qu'il est en eux d'atténuer le ridicule de la démarche qui a eu lieu de sa part relativement aux préparatifs militaires de la confédération. Le vorort s'y est prêté complaisamment en assumant sur lui la responsabilité des explications qu'il a données à ce sujet, et en laissant croire que c'est spontanément et de son propre mouvement qu'il les a communiquées à la France et à l'Autriche ; cependant rien n'est moins certain que cette initiative de sa part. Dans sa circulaire aux états, il dit en termes assez clairs qu'il s'est trouvé dans le cas de faire cette communication. Ces termes indiquent déjà que son empressement extraordinaire à communiquer aux puissances voisines ses mesures de précaution a été précédé de quelque chose qu'il n'explique pas. Or, il n'est que trop prouvé que ce quelque chose doit être venu de la France, puisqu'en faisant part aux cantons de la réponse de l'ambassadeur autrichien, il déclare qu'il « croit pouvoir donner l'assurance » que le gouvernement français aura envisagé la question « sous le même point de vue qui a dirigé l'autorité fédérale » dans cette démarche. N'est-il pas clair d'après cela que des explications avec le ministère français avaient précédé les communications que l'on rend publiques ? Il a fallu sans doute, pour sauver la susceptibilité du gouvernement français et excuser la complaisance du vorort à lui répondre, faire semblant de donner en même temps à l'Autriche des explications que celle-ci ne demandait pas, mais il n'en reste pas moins prouvé que c'est de la France que tout est parti.

J'insiste sur ce point, parce que c'est un épisode curieux des événements actuels, que l'on ait demandé et reçu des explications sur les prétendus armements de la Suisse, lorsqu'on paraît s'alarmer si peu de ceux du reste de l'Europe. La Suisse, on le sait, serait neutre de bonne foi en cas d'une guerre d'équilibre, et si, dans une guerre de principes, on la forçait à prendre parti, elle serait inévitablement du côté de la cause des peuples. Que lui voulait donc le ministère français ? Quel secret est caché sous la politique actuelle ?

D'ailleurs, pour faire juger à vos lecteurs combien sont mal fondées les excuses que l'on bâtit en faveur du ministère français sur la dernière circulaire du vorort, je vous en envoie ci-joint une copie :

En adressant aux gouvernements des états confédérés la circulaire du 20 octobre dernier, pour leur exposer les motifs qui l'avaient déterminé à convoquer extraordinairement la commission d'inspection militaire fédérale, le vorort s'est trouvé dans le cas de faire parvenir ce document aux chargés d'affaires suisses à Paris et à Vienne. Ces deux représentants de la confédération, suivant l'usage établi entre des états amis, ont communiqué cette pièce aux gouvernements auprès desquels ils sont accrédités.

En suite de cette communication, l'ambassadeur autrichien en Suisse a été autorisé à adresser au vorort fédéral la note ci-jointe, datée du 10 novembre courant.

Ledit vorort croit pouvoir donner aussi l'assurance que le gouvernement français aura envisagé la susdite circulaire du 20 octobre sous le même point de vue qui a dirigé l'autorité fédérale dans cette démarche.

Fernand appelle son supérieur et lui chante ainsi son martyre dans une romance de deux couplets :

Un ange, une femme inconnue,
A genoux, priait près de moi,
Et je me sentais à sa vue
Frémir de plaisir et d'effroi.
Ah ! mon père ! qu'elle était belle !
Et contre mon cœur, sans secours,
C'est Dieu que j'implore... et c'est elle,
C'est elle !... que je vois toujours.

Fernand, impatient de courir après sa belle, jette le froc aux orties, donne la poignée de main au père Balthazar, et s'enfuit. Balthazar détourne la tête pour essuyer une larme, lève les mains au ciel, et entre dans la chapelle en chantant :

Va-t-en, insensé, téméraire !
Vers nous bientôt tu reviendras.

La scène change et représente une île qui nous paraît être enchantée. Des jeunes filles sont groupées sur le bord de la mer et emplissent de fleurs des corbeilles ; des esclaves suspendent aux branches des arbres de riches étoffes pour rendre l'ombrage plus épais ; d'autres jeunes filles unissent leurs danses aux chants de leurs compagnes. Le chœur chante ces vers que nous avons trouvés assez gracieux :

Doux zéphyr, sois-lui fidèle ;
Pour conduire sa nacelle
Aux bords où l'amour l'appelle,
A la voile sois léger,
Et ravi sur ton passage,
Pour embaumer cette plage,
Le parfum qui se dégage,
Du jasmin, de l'orange.

— Je le voudrais, mais ne le puis, répond la dame, que vous croyez sans doute mariée et qui conjure Fernand de la fuir.

Mais Fernand s'écrie :

Berne, le 10 novembre 1840.

Le chargé d'affaires de la confédération, baron d'Effinger, a communiqué à S. A. le prince de Metternich la circulaire du 20 octobre dernier, par laquelle le haut vorort informe les états confédérés de la convocation de la commission militaire fédérale, et de sa ferme résolution de maintenir par tous les moyens la neutralité de la Suisse garantie par les traités des puissances européennes.

Le soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur d'Autriche auprès de la confédération suisse, a reçu, en suite de cette communication, l'honorable mission d'annoncer à S. Exc. le bourgmestre de Zurich et au gouvernement de cet état, comme vorort fédéral, l'accueil favorable que les sentiments exprimés dans la susdite circulaire ont trouvé au sein du cabinet autrichien. Ces sentiments sont entièrement dignes de l'antique loyauté et de la fidélité du peuple suisse ; ils sont en même temps une solide garantie pour le repos et la sûreté de la confédération, pendant l'orage qui menace de fondre sur l'Europe.

Le soussigné a été en même temps autorisé à donner au haut vorort, au nom de son gouvernement, l'assurance que toutes les mesures que la Suisse jugera convenable de prendre pour le maintien de son indépendance seront approuvées et encouragées par l'Autriche ; car cette neutralité, aux yeux du cabinet autrichien, repose sur des traités solennels et sur les droits des peuples, et sous ce rapport les principes de l'Autriche répondent parfaitement aux vœux que la Suisse doit former pour le maintien de son indépendance.

Tandis que le soussigné a l'honneur de s'acquitter de l'agréable mission qu'il a reçue de son gouvernement, il profite avec plaisir de cette occasion pour renouveler à S. Exc. M. le bourgmestre de Zurich et au gouvernement de cet état, comme vorort fédéral, l'assurance de sa considération distinguée.

Signé COMTE DE BOMBELLES.

Ne croirait-on pas, d'après la tournure de cette circulaire flanquée de la note *Bombelles*, que le but de tout cela a été de rassurer l'Autriche, et que c'est le gouvernement français qui s'est chargé de ce rôle ? Je vous le répète, ce petit épisode de la grande déception qui se joue est plus significatif qu'on ne le pense, et prouve qu'il y a de la part de la France, en dépit de l'opinion, un lien secret avec ceux que la liberté de tous les peuples peut considérer comme ses adversaires nés.

J. F.

Chronique Lyonnaise.

M. Verne de Bachelard vient de donner sa démission des fonctions de député du Rhône qu'il ne remplissait plus. Un grand nombre de candidats sont sur les rangs. Déjà la semaine dernière on sollicitait des électeurs influents de la campagne en faveur d'un de ces candidats.

— Un bal au bénéfice des victimes de l'inondation sera donné par les sociétés du Soleil, des Machabées, de St-Just et de Pierre-Seize, dans la salle du Pavillon de Bellecour, samedi prochain 12 décembre, à dix heures du soir.

Les propriétaires du Pavillon, voulant contribuer à cette œuvre, livrent leur salle sans rétribution.

L'orchestre sera composé de MM. les artistes de la nouvelle société artistique et dirigé par M. Cherblanc jeune, qui ont bien voulu s'associer à l'intention philanthropique des sociétés.

Des billets sont déposés chez M. Duplat, cafetier, rue Port-Charlet ; chez M. Sanaoze, quai Bon-Rencontre ; chez M. Roche, au café Parisien ; chez M. Marcellin, place de la Préfecture ; chez M. Thomas, à la Quarantaine ; chez M. Mercier, traiteur, aux Grandes-Terres, à Saint-Just, et au bureau du *Censeur*.

Des billets seront également délivrés dans la soirée du bal, à l'entrée du local, aux personnes qui auraient négligé de s'en procurer dans les différents dépôts désignés.

Le prix du billet est fixé à 1 fr.

— On donnera jeudi, au théâtre du Gymnase, au bénéfice de Célicourt, notre excellent comique, la *Muelle de Portici*, par les acteurs du Grand-Théâtre ; les *Trois Epicieris et Moiroud et C^o*, ce vaudeville où Célicourt se montre toujours si délicieux.

La faveur marquée dont Célicourt est l'objet de la part du public, l'intérêt qui s'attache à cet artiste, si recommandable dans sa vie privée, et à qui l'inondation vient de ravir le fruit de ses longues économies, la composition bien entendue du spectacle, sont une garantie de l'empressement que le public mettra à se rendre à cette représentation.

— La première édition du récit des inondations de Lyon, par M. Kauffmann, a été épuisée en peu de jours. La deuxième

Que moi je t'oublie !
Ne plus te revoir !
T'aimer, c'est ma vie ;
Sans toi plus d'espoir !
Mon cœur qui se brise
Sera froid, mon Dieu !
Avant qu'il te dise
Ce fatal adieu.
Maudit sur la terre,
Hélas ! sous quels cieux
Traîner ma misère ?
Où puis-je être heureux ?

Nonobstant, la dame veut qu'il s'éloigne, et pour que le départ lui tienne moins au cœur, elle lui remet un parchemin qui lui confère le titre de capitaine. Va donc pour le grade de capitaine ! Fernand s'en va-t-en guerre, comme tous les amoureux qui ont des peines et des ennuis. La gloire n'est-elle pas la consolation de l'amour ?

Nous voyons arriver sur une barque, entourée de jeunes filles et les yeux bandés, un beau cavalier vêtu comme on l'est à la cour. Ce cavalier, c'est Fernand qui tout-à-l'heure a quitté le couvent de Compostelle pour venir à un rendez-vous d'amour. Fernand demande pourquoi on lui voile ainsi les yeux et quel est le nom, le rang de sa mystérieuse maîtresse. Les jeunes filles font signe qu'elles ne peuvent répondre et dansent autour de lui une sarabande qui peut, certes, le mettre en bonne humeur, mais qui ne l'édifia guère sur le sort de celle qu'il attend en ces lieux.

Enfin arrive la belle inconnue ; les jeunes filles la saluent à son passage et, discrètement, la laissent seule avec son amoureux. Fernand se jette à ses pieds, lui déclare son amour et, comme un fou qu'il est, la prie d'accepter sa main.

Qu'est-ce donc que cette belle dame qui débauche les novices du couvent, qui donne des rendez-vous d'amour pendant la messe et qui, ne pouvant faire un époux de son amant, en fait si facilement

vient de paraître, augmentée de nouveaux détails. On la trouve à Lyon chez les principaux libraires et au bureau du Censeur, et à Paris chez M. Pagnerre, rue de Seine.

CAISSE D'ÉPARGNE DE LYON. — DIMANCHE 6 DÉCEMBRE.
485 versements 22,220 fr.
119 remboursements 29,237 fr.
39 nouveaux livrets.

Paris, le 5 décembre 1849.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On raconte qu'hier au soir, quand la nouvelle est arrivée au château qu'on avait rayé dans le paragraphe de l'adresse relatif à l'Espagne le mot *anarchie*, la cour et Marie-Christine en ont manifesté un dépit qu'elles ont peu cherché à déguiser. Quelques paroles fort peu aimables ont été prononcées par plus d'une bouche contre le vote de la chambre et contre le ministère lui-même. On espérait, si le mot *anarchie* avait passé, pouvoir protester contre la révolution espagnole d'une manière plus énergique encore, et parvenir à replacer sur le trône la mère d'Isabelle II. Le vote de la chambre a bouleversé tous les calculs.

— Hier vingt-cinq à trente députés du centre gauche et de la gauche ont fait défection et ont voté avec le ministère. Les légitimistes se sont également prononcés pour l'adresse. Il est bien certain que sans ces apostasies l'opposition se serait trouvée assez en force pour renverser le cabinet du 29 octobre.

— On a beaucoup parlé de la phrase à étoile qui brille dans l'adresse de M. Dupin. L'honorable rédacteur, en butte aux observations un peu malignes de quelques-uns de ses collègues, défendait, dit-on, l'autre jour, son œuvre avec chaleur. Il insistait surtout sur la justesse de l'expression, puis il termina ainsi : « Ah ! messieurs, après tout, qu'a donc d'inusité cette image ? N'est-ce pas guidés par une étoile dans l'espace que les anges vinrent reconnaître le Sauveur ? Vous avez voyagé dans ces pays-là, monsieur de Lamartine. »

— M. le lieutenant-général Schneider est nommé au commandement des troupes réunies aux environs de Paris pour les travaux de fortifications.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 DÉCEMBRE.

5 0/0, 110 70; 4 1/2 0/0, 000 00; 4 0/0, 98 00; 3 0/0 78 70; banque, 3280; obligations de Paris, 1280 00; Naples, 101 00; dette active d'Espagne, 24 1/2; Etats-Romains, 99 1/2; 5 0/0 belge, 98 1/8; 3 0/0 belge, 00 00; banque belge, 925 00; Caisse-Lafitte, 1050, 5150.

Chambre des Députés.

En de la séance du 4 décembre.

M. BARROT continue.

Il n'est pas exact de dire que le gouvernement de la France ait reconnu et consacré cette intervention armée dans les affaires de l'Orient. Pour mon compte, je loue hautement tous les ministères qui se sont succédé de s'être constamment refusés à la coercition armée à laquelle l'Angleterre et la Russie voulaient l'associer. La coercition armée en Orient, c'est un premier élément de dissolution pour cet empire. Ça toujours été mon opinion; mais, du reste, je ne veux pas engager jusque là la chambre, et telle n'est pas la portée de mon amendement.

Je maintiens que le traité du 15 juillet, qui se fonde sur la note collective du 27 juillet, est un démenti à cette note collective, que l'accord des cinq puissances était seul reconnu par la France, que l'intervention à cinq aurait pu être considérée à toute force comme l'exécution ou le complément de cette note; mais que l'intervention à quatre en était la destruction. L'intervention de toutes les puissances était une garantie contre les abus de cette intervention. L'intervention à quatre, sans la France, et à l'exclusion de la France, introduit dans le droit public de l'Europe un principe funeste dont les conséquences seront fatales et contre lequel je crois que nous devons solennellement protester.

Voilà ce que j'ai à dire sur le principe même du traité; mais ce n'est pas seulement le principe du traité que vous semblez avouer, ce sont ses conséquences, c'est son exécution. Et quelle est la partie du traité contre laquelle vous faites même des réserves? Qu'est-ce que le traité porte? Le traité porte que le pacha d'Egypte sera dépossédé de l'Egypte s'il ne fait sa soumission. Qu'est-ce que vous dites à la face de l'Europe? vous dites qu'il faut bien se garder de proclamer que vous protégez les droits du pacha d'Egypte, parce que vous préviendriez cette soumission, parce que vous pourriez intéresser les puissances ou à repousser sa soumission, ou à pousser à toute outrance l'exécution du traité.

un capitaine? C'est Leonor, la maîtresse du roi; c'est une courtisane dont l'amour est vendu à don Alphonse, roi de Castille. Vous comprenez alors pourquoi elle a caché son nom à Fernand. Alphonse aime Leonor, et pour lui témoigner son amour, il avise de vouloir répudier sa femme, la reine de Castille, afin d'épouser sa maîtresse, Leonor la courtisane.

A défaut de loi contre le divorce, il y avait à cette époque un pouvoir tout puissant : le saint-siège qui lançait l'anathème contre les rois infidèles. Alphonse n'avait pas songé à notre saint-père le pape, et pendant qu'il déclare son amour à Leonor, voici Balthazar qui fait son entrée dans le palais et qui présente à don Alphonse un parchemin revêtu du sceau papal. Le roi de Castille est excommunié avec Leonor. Grande est l'agitation parmi les courtisans; tous joignent les mains avec horreur; Leonor elle-même sort éperdue, cachant sa tête dans ses mains. Balthazar déroule la bulle du pape aux yeux des assistants qui tombent à genoux, anéantis et pleins d'effroi. Cependant Alphonse a découvert qu'il était trahi par sa maîtresse; un billet surpris lui a tout appris, moins le nom du galant qui lui a joué le mauvais tour de la rendre infidèle. Cette circonstance a dû refroidir l'amour du monarque. Or, voici ce qui arrive : Fernand est annoncé à la cour, il revient vainqueur et toujours amoureux. Comme le Cid, il a battu les Maures, et il aime Leonor comme l'autre aimait Chimène. Le roi, pour récompenser les hauts faits et la vaillance du jeune capitaine, lui promet de lui donner tout ce qu'il demandera. Fernand ne se fait pas prier, et voyant entrer Leonor, il s'écrie :

— Voilà celle que j'aime, accordez-moi sa main !
Alphonse devine facilement que Fernand est son rival, mais, comme il a l'âme bien placée et que d'ailleurs les foudres du pape ne l'ont pas de l'inquiéter, il fait assez volontiers abandon de sa maîtresse et la donne à Fernand pour que celui-ci l'épouse immédiatement. Alphonse, non content d'avoir donné sa maîtresse à Fernand, lui confère les titres de comte et de marquis. Fernand, comblé d'honneurs, ivre de joie et plein d'amour, s'en va, avec sa fiancée au bras

Voilà ce que vous dites. Vous ne voulez pas vous engager, vous êtes prudents. Eh bien ! Messieurs, il fallait l'être plus tôt. Il fallait écouter ces conseils de la prudence en 1840, lorsque vous proclamiez les droits du pacha d'Egypte dans votre adresse, c'est-à-dire dans l'expression solennelle de votre opinion et de vos convictions; c'est alors qu'il fallait de la prudence, c'est alors qu'il fallait calculer les conséquences et la portée de votre parole. Il fallait obéir à ce même sentiment dans votre note du 8 octobre, note que vous ne désavouez pas.

Pourquoi conseillez-vous autrement aujourd'hui? pourquoi voulez-vous que la chambre soit plus réservée dans son langage que cet acte solennel qui n'a pas été désavoué par le gouvernement? pourquoi voulez-vous que la chambre se donne un démenti à elle-même? pourquoi voulez-vous qu'elle vous donne l'autorisation et en quel-que sorte un bill d'indemnité pour les concessions que vous vous réservez de faire pour la sanction que vous donnerez à l'exécution extrême du traité?

Je persiste dans mon amendement. (Aux voix ! aux voix !)
MM. Lherbette et Janvier essaient en vain de se faire entendre. La chambre décide qu'elle va passer au vote.

M. LE PRÉSIDENT lit l'amendement de M. Barrot. — Rejeté.
MM. de Beaumont, Dubois (de la Loire-Inférieure), Lacrosse, de Golbéry, de Carné, Hervé et Dejean retirent leurs amendements.

On passe à la rédaction de la commission qui est adoptée.

« § 3. Nous avons appelé de tous nos vœux la pacification de l'Espagne. Intéressés à l'affermissement de son gouvernement constitutionnel, nous verrions avec un vif regret l'anarchie compromettre une œuvre si courageusement entreprise au nom de la liberté. »

M. PISCATORY propose la rédaction suivante, et déclare que son but a été de faire disparaître le mot *anarchie* :

« Nous avons appelé de tous nos vœux, hâti par le concours le plus loyal, la pacification de l'Espagne. Intéressés à l'affermissement de son gouvernement constitutionnel, nous devons persévérer dans toutes les mesures qui peuvent la préserver du retour de la guerre civile. »

M. GUIZOT : Il est difficile de se figurer le degré de susceptibilité de la vanité espagnole; je prie la chambre de ne pas adopter la rédaction de M. Piscatory. Notre part a été grande dans la pacification de l'Espagne; mais il ne faut pas trop le répéter.

Le deuxième § de l'amendement intéresse la question des réfugiés espagnols; il ne faut pas introduire dans l'adresse une question qui sera traitée plus tard.

M. PASCALIS : Il me semble impossible de ne pas répondre au passage du discours de la couronne relatif à l'Espagne. Seulement je pense que par égard pour les susceptibilités nationales, on peut supprimer le mot *anarchie* du projet d'adresse, et je rédigerais ainsi le dernier paragraphe :

« Espérons que le gouvernement constitutionnel de l'Espagne accomplira une œuvre si courageusement entreprise au nom de la liberté. »

M. BARROT : J'accepte cette modification.

M. GUIZOT insiste fortement pour la rédaction de la commission et sur les dangers de l'anarchie.

M. BARROT, avec force : C'est toujours au nom de l'anarchie que l'on est intervenu dans les affaires intérieures des peuples. (Sensation.) L'amendement de M. Pascalis est mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT : La France rappelle de nouveau à l'Europe les droits de la nationalité polonaise, si hautement stipulés par les traités. — Adopté.

« § 5. Notre assentiment est acquis aux ordres qu'a donnés V. M. pour que de nouvelles forces envoyées dans les parages de Buénos-Ayres obtiennent enfin du gouvernement de ce pays la réparation de nos justes griefs. »

Le § est mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du sixième § ainsi conçu :
« Nos armées d'Afrique se sont encore illustrées par de brillants faits d'armes. Vos fils, qui ne manquent aucune occasion de montrer leur courage, ont partagé la gloire et les périls de ces expéditions. Ce que nous demandons à votre gouvernement, Sire, c'est d'apporter un sérieux examen à la conduite générale de nos affaires dans cette contrée, afin que les triomphes de nos armes ne demeurent pas stériles, et pour qu'une possession si glorieusement conquise, si chèrement achetée, devienne pour la France un principe de force et non une cause d'affaiblissement. » — Adopté.

« § 7. La tentative de Boulogne n'était pas seulement insensée, elle était criminelle. Réprimée à son début par le dévouement des citoyens, elle a été condamnée par un arrêt solennel. La justice a eu son libre cours; l'offense commise envers la société n'est pas restée sans réparation, et l'espoir des factions a reçu de toutes parts un éclatant démenti. » — Adopté.

« § 8. Nous examinerons avec soin la loi du budget. C'est parce que les états sont exposés à subir des charges inattendues qu'une sévère économie est toujours nécessaire. En d'autres temps, la chambre, dans l'impossibilité de diminuer les impôts qui pèsent sur le pays, avait du moins recommandé de garder l'équilibre entre les recettes et les dépenses. Puisque, de fait, cet équilibre est rompu, nous aviserons aux moyens de le rétablir et de le conserver. » — Adopté.

« § 9. Les autres lois qui nous seront présentées seront, de notre part, l'objet d'une mère attention. Dès à présent, nous nous félicitons

et son collier de marquis au cou, faire bénir son mariage dans une chapelle voisine.

Dans son amour aveugle, le malheureux ne s'est pas inquiété du rang qu'occupait Leonor à la cour; il épouse les yeux fermés, et lorsqu'il revient de la chapelle, uni pour toujours à Leonor qu'il aime, il est raillé et insulté par les courtisans qui lui reprochent de s'être déshonoré en épousant la maîtresse du roi. Dès lors tout change, Fernand rougit de colère, et voyant s'avancer sur la scène Alphonse qui donne la main à Leonor, il s'écrie :

Sire, je vous dois tout, ma fortune et ma vie,
Le titre de marquis, ma nouvelle splendeur...
Des dignités, de l'or... tous les biens qu'on envie...
Mais vous, vous êtes, monseigneur,
Payé trop chèrement au prix de mon honneur.
Puis, détachant le collier qu'il a reçu du roi :
Ce collier qui payait l'infamie,
Je vous le rends. — Cette épée avilie,
Qui de nos ennemis naguère était l'effroi
Je la brise... à vos pieds, car vous êtes le roi.

Puis il s'éloigne en jetant un regard de mépris sur Leonor la courtisane, qu'il a si maladroitement épousée.

Enfin nous voici arrivés au dernier acte. Le théâtre représente le couvent de Saint-Jacques de Compostelle. On voit çà et là des tombeaux et des croix. Les religieux sont occupés à creuser leurs tombes. Fernand a repris l'habit monastique, et comme les autres il creuse son dernier asile. Mais voici que paraît Leonor sous l'habit d'un novice; accablée de douleur, elle tombe sur les marches de la croix. Fernand s'avance vers elle et reconnaît la courtisane qu'il a épousée. Epouvanté, il s'écrie :

Va-t-en d'ici ! de cet asile
Tu troublerais la pureté.
Laisse la mort froide et tranquille
Faire son œuvre en liberté.

d'avoir pu répondre, par un vote unanime, à la demande que nous a faite votre majesté de venir au secours de nos départements victimes du fléau des inondations. »

M. LARABIT : Je désire savoir si une loi spéciale sera présentée sur les fortifications de Paris. Je préviens le ministère qu'en continuant les travaux sans une loi préalable, il engage gravement sa responsabilité.

M. LE MARÉCHAL SOULT annonce que la loi sur les crédits extraordinaires contiendra non seulement l'ensemble des fortifications du royaume, mais les fortifications de Paris.

Les paragraphes sont mis aux voix et adoptés.
La séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRÉSIDENT DE M. SAUZET.

Séance du 5 décembre.

La séance est ouverte à une heure et quart. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT procède par la voie du sort au tirage des bureaux. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'adresse.

La chambre, à la fin de la séance d'hier, a voté les neuf premiers paragraphes.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du dixième paragraphe qui est ainsi conçu :

« L'accord des grandes puissances, nous le savons, est le plus sûr garant de la paix publique. L'ordre, maintenu au dedans par l'action énergique et persévérante du gouvernement, est le premier principe de la force au dehors. Nous exprimons la volonté de la France, en disant qu'elle veut fermement l'un et l'autre. »

M. PISCATORY a présenté sur ce paragraphe un amendement qui serait destiné à remplacer les trois derniers paragraphes du projet de la commission. Voici cet amendement :

« Sire, l'ordre intérieur maintenu avec énergie, les lois exécutées sans faiblesse, l'action persévérante d'une administration ferme et modérée, sont les garanties indispensables de la force au dehors. La France veut être calme pour être puissante. En vain les passions anarchiques nourrissent encore d'odieuses espérances, la Providence se plait à les confondre en protégeant les jours du chef auguste d'une dynastie nationale, et la naissance d'un nouveau fils, en ajoutant au bonheur de votre famille, est venu donner un gage de plus à notre confiance dans l'avenir. »

« Que le concours libre et régulier de tous les pouvoirs montre au monde quelles sont les forces de la monarchie constitutionnelle. Les factions les ignorent; l'Europe elle-même les oublie. C'est au gouvernement de les bien connaître et d'en user avec une sage hardiesse. Qu'il prenne en lui-même une légitime confiance; qu'il ne s'effraie pas de la grandeur des destinées qui lui sont confiées. La chambre, Sire, vous répond de la France. Pour de nobles et justes desseins, la volonté nationale ne vous failira pas. »

M. PISCATORY explique les motifs qui l'ont déterminé à présenter son amendement. Ce n'est pas une question politique qu'il veut soulever, c'est une simple affaire de rédaction.

M. DUPIN prend la parole et explique la nouvelle rédaction proposée par la commission sur les deux derniers paragraphes. Nous publions l'ancienne et la nouvelle rédaction, pour mettre nos lecteurs à même de juger les modifications que la commission a été amenée à faire :

1^o RÉDACTION.

Ayez confiance dans votre étoile, Sire, comme nous l'avons nous-mêmes dans la perpétuité de votre dynastie. Un nouveau fils vous est né, et la même Providence qui, naguère encore, vous a couvert de son égide, continuera de protéger la France et la sauvera des maux de l'anarchie.

2^o RÉDACTION.

Ayez confiance dans la fortune de la France, Sire, comme nous l'avons nous-mêmes dans la perpétuité de votre dynastie. Un nouveau fils vous est né, et la même Providence qui, naguère encore, vous a couvert de sa protection, nous préservera des maux de l'anarchie.

Sire, vos ministres sont les dépositaires de votre autorité, ils sont responsables de son exercice; sur eux repose tout entière la garantie de votre inviolabilité personnelle. Qu'ils s'appliquent, comme vous le désirez, à confier les emplois publics au vrai mérite; que la probité soit honorée, la religion respectée. Prétons force à la morale et aux lois. On a trop recommandé aux hommes le culte exclusif de leurs intérêts matériels; ramenons dans les cœurs cet amour désintéressé du pays qui inspire les grands dévouements et commande les généreux sacrifices. *Honneur et patrie!* Là se trouve le germe de ces vertus civiques qui font la force des peuples et la durée des états.

Dans son palais ton roi t'appelle
Pour te parer de honte et d'or;
Son amour te rendra plus belle,
Plus belle et plus infâme encor.

Leonor se jette aux genoux de celui qu'elle a aimé et qu'elle aime encore; elle se roule à ses pieds, implorant sa grâce et son pardon. Fernand la repousse d'abord; mais, vaincu par son amour, il lui pardonne et la reçoit dans ses bras. Oubliant qu'il vient de prononcer des vœux éternels, il chante dans son délire :

... Mon amour est le plus fort !
Viens, pour te posséder, je serai sacrilège !
Viens, fuyons !

LEONOR.
Je ne puis; ma vie est terminée.
FERNAND.

Mon Dieu !
LEONOR.
Mais je meurs pardonnée !
FERNAND.

Adieu ! dans le tombeau nous serons réunis.
Leonor tombe et meurt. Est-ce de poison ? est-ce de douleur ? On l'ignore. Elle meurt; Fernand tombe sur son cadavre. Que devient-il ? C'est encore un secret.

Le poème lyrique de MM. Alphonse Royer et Gustave Vaez ne porte point un vif cachet d'originalité, mais il offre des situations poétiques et heureuses. Les vers en sont gracieux et chantés par Duprez avec ce charme et cette pureté de déclamation qui distinguent le talent de ce grand artiste; ils ont été applaudis à plusieurs reprises par la portion la plus littéraire du public.

Nous regrettons que le temps nous manque pour parler de la musique de M. Donizetti; nous n'aurions ménagé ni la critique ni les éloges. Soyons indulgents et ne lui retirons rien, dans ce feuilleton, des applaudissements sincères ou complaisants qui ont accueilli sa partition.

EDMOND PAGNERRE.

M. DUPIN entre dans d'assez longs développements pour justifier les changements de la commission. Il se laisse, en outre, aller à quelques considérations politiques, philosophiques, religieuses et morales qui excitent tantôt les rires de l'opposition, tantôt l'approbation des centres.

M. DE RÉMUSAT constate que jamais la commission n'a eu la pensée d'impliquer aucun blâme contre la conduite des ministres, et que c'est là ce qui l'a déterminé, lui et M. Ducos, à adhérer à la rédaction proposée.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ paraît à la tribune au milieu des cris la clôture ! Il demande à parler contre la clôture. Je ne quitterai pas la tribune, dit-il, sans avoir été entendu. (Murmures.) J'ai à parler d'un fait très-grave et qui intéresse la probité du pays. (Ah ! ah !)

M. LE PRÉSIDENT : Vous ne pouvez parler que contre la clôture. Si vous vous livrez à une autre discussion, mon devoir est de vous interdire la parole.

L'orateur prononce encore quelques mots qui se perdent au milieu des cris la clôture !

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ interpelle vivement le président. Il déclare qu'il est dans son droit, et qu'il faudra bien que la chambre l'entende.

M. LE PRÉSIDENT agite sa sonnette pendant que la chambre est en proie au plus violent tumulte ; il lui est impossible de rétablir le silence. Il cherche à parler. L'orateur fait également des efforts pour se faire entendre. Tous ces efforts sont sans résultat.

Plusieurs voix, au président : Couvrez-vous ! couvrez-vous ! M. LE PRÉSIDENT fait encore retentir sa sonnette, tandis que M. Desmousseaux de Givré demeure impassible et refuse de quitter la tribune. Ce désordre dure plus de cinq minutes.

M. LE PRÉSIDENT prend son chapeau, se couvre et s'assied. Quelques applaudissements éclatent.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ fait signe qu'il veut parler. MM. Jollivet et Bugeaud montent à la tribune pour engager M. Desmousseaux de Givré à en descendre. M. Bugeaud lui parle à l'oreille et cherche à l'entraîner ; mais l'orateur se dégage et pousse lui-même M. Bugeaud sur les degrés de la tribune.

M. LE PRÉSIDENT abandonne son fauteuil et se retire avec tout le bureau. Une minute après, M. Desmousseaux, s'apercevant qu'il est resté maître du terrain, renonce à sa victoire et quitte enfin la tribune. La chambre est dans le plus grand désordre ; des interpellations retentissent de tous côtés, et pendant plus de cinq minutes le désordre est vraiment inexprimable. M. Desmousseaux est dans l'hémicycle au milieu d'un groupe nombreux ; il cherche à s'expli-

quer. Bientôt on l'entraîne hors de la salle, et un très-grand nombre de députés le suivent.

Nous profitons de cette suspension pour aller nous informer des causes de la scène qui vient d'avoir lieu ; il paraît que M. Desmousseaux de Givré a dit, en s'adressant à la gauche : « Je veux parler de la bourse de Paris, et vous ne m'en empêcherez pas. » C'est alors que M. le président lui a interdit la parole. Ce qui n'a pas peu contribué à prolonger l'entêtement de M. Desmousseaux de Givré, c'est qu'il est atteint de surdité, et qu'il comprend très-difficilement ce qu'on veut lui faire entendre. Aux renseignements que nous avons recueillis on a ajouté que les interpellations de l'orateur avaient pour point de mire M. Thiers, qui lui aurait dit : « Après vous être expliqué devant la chambre, vous aurez, monsieur, à vous expliquer avec moi. »

On s'accorde, du reste, à trouver que M. le président a très-maladroitemment dirigé cet incident.

Après vingt minutes de suspension, M. le président reparait au fauteuil et annonce que la séance va être reprise. MM. les députés rentrent lentement en séance : l'agitation est toujours très-grande. Il est quatre heures.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

Maison à PARIS, 29, quai des Augustins.

INONDATION

DE LYON ET DU MIDI.

LYON, chez CHAMBERT, 50, quai des Célestins.

RÉCIT JOUR PAR JOUR ET HEURE PAR HEURE des désastres causés par le Rhône et la Saône à Lyon et dans le midi de la France. — Maisons abattues. — Propriétés ravagées. — Ponts emportés. — Usines détruites. — Bateaux submergés. — Accidents. — Morts. — Beaux traits de dévouement et de charité. — Mandements. — Documents officiels. — Hygiène. — Anecdotes diverses.

RECEUEILLI PAR C. J. C.

2^e édition très-augmentée. — Un vol. in-18 de 218 pages, sur beau papier.

Prix : 1 fr. et 1 fr. 25 c. par la poste.

J'ai lu avec un vif intérêt votre ouvrage sur les inondations qui

viennent de ravager notre département, et sauf quelques erreurs (1), faute inséparable d'une rédaction rapide, j'ai trouvé votre relation fort exacte.

(Extrait de la lettre du maire de Lyon à l'éditeur.)

PLAN DE LYON INONDÉ, in-folio. — Prix : 1 fr. 50 c.

(1) Ces erreurs ont été rectifiées dans cette deuxième édition.

Annonces judiciaires.

Etude de Me Fauché, huissier, place du Palais-de-Justice, n° 1.

Jeudi dix du courant, à dix heures du matin, sur la place Neuve-des-Carmes, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets saisis, consistant en une grande quantité de formes et embouchoirs pour cordonnier, divers outils de formier, rayons, poêle, table, placard, chaises, objets de ménage, linge, hardes, vaisselle, objets de cuisine, etc. etc. (1496)

Annonces diverses.

(8894) A vendre.

UN FONDS DE CAFÉ bien achalandé, situé grande rue Pizay, n° 11, près le bureau des Messageries. S'y adresser.

(4034) A vendre.

UN FONDS DE CAFÉ dans un quartier bien commerçant. On donnera toute facilité pour le paiement. S'adresser, rue Buisson, 17, à M. Droger, marchand de bière et de liqueurs.

(8876) A vendre pour cause de décès.

UNE FABRIQUE DE COTON CARDÉ ET FILATURE POUR MÈCHES, avec tous les accessoires nécessaires à son exploitation, située à la Guillotière, rue Vaudray, n° 1. S'y adresser à M^{me} veuve C'émeucet, maison Chatanay.

(8893) A vendre.

BELLE FERMETURE EN CUIVRE, à bon marché. S'adresser à l'hôtel du Parc, aux Terreaux.

(4037) A vendre.

UN JOLI BRISKA tout neuf, fermant à glaces, de la première fabrique d'Allemagne, bon pour la ville et pour le voyage, garni d'une belle malle sur le derrière et de quatre caissons dans l'intérieur.

UN EXCELLENT CHEVAL de race mecklenbourgeoise, robe alezan brun, âgé de six ans, bon pour le tilbury et au besoin pour la selle.

S'adresser, pour ces deux objets, au concierge de la maison Tholozan, port Saint-Clair, n° 19.

(8915) AVIS.

Nous n'aurons plus à envier à la capitale le magnifique spectacle du Diorama : l'imitateur parfait de M. Daguerre est dans nos murs ; au théâtre de la Galerie de l'Argue nous pourrions voir ses beaux points de vue sans verres quelconque comme ceux du célèbre Daguerre.

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur TUIVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12, près la place Lévis. (2770)

DÉPURATIF DU SANG.

Le Sirop concentré de Salsepareille, de QUET, pharmacien à Lyon, est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, taches et boutons à la peau, goutte et rhumatismes.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, 31. — Pharmaciens-dépôtaires : à Tarare, M. Michel ; à Vienne, M. Bergeron ; à Mâcon, M. Thénot ; à Bourg, M. Béraud ; à Valence, M. Calixte Bonnet. (2790)

En dépôt chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 15.

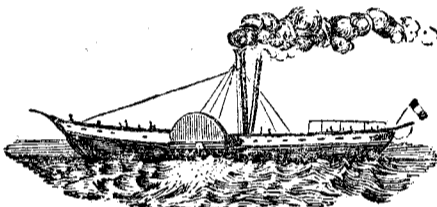
Bandages, — Suspensoirs, Clysoirs, — Seringues, — Urinaux, Clyso-pompes, — Pessaires,

Mamelons, — Bouts-de-Sein, Biberons, — Téterelles, Cornets et Tubes acoustiques,

Plaques et Bracelets à Cautére, Papier pour Cautére et Vésicatoire. (2801)

Paquebots à Vapeur Sardes

POUR L'ITALIE.



LE VIRGILE, sortant des chantiers de Livourne, muni de machines anglaises à basse pression, de la force de 120 chevaux, partira de MARSEILLE pour GÈNES, LIVOURNE, CIVITTA-VECCHIA et NAPLES, le 17 décembre courant, à onze heures du matin.

LE DANTE, bateau à vapeur, part régulièrement de GÈNES pour LIVOURNE les mercredi et samedi de chaque semaine.

NOTA.—Pour y prendre passage, s'adresser : A Lyon, chez M. L. Haraneder, rue Pizay, n° 24 ; A Marseille, chez MM. S. Fernandez et Fontana, rue Grignan, n° 62. (8914)

AU CHALET.—NOUVEAUTÉS, FABRIQUE DE CHEMISES FILLIETTAZ, A LYON, RUE LAFONT, 6.

Dépôt de manteaux, paletots, étoffes en pièces, tabliers de nourrices, bas de chasse, chaussettes, coussins de voiture imperméables en CAOUTCHOUC.

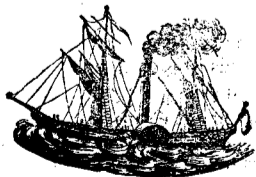
Assortiments de cols, cravates, bretelles, gants, foulards, sacs de nuit, bottes fourrées pour voyage, chancelières. (8902)

MALADIES DES YEUX ET DES PAUPIÈRES.

La Pommade anti-ophthalmique de la veuve Farnier, de Saint-André-de-Bordeaux, approuvée par le gouvernement, est le remède le plus efficace contre les maladies inflammatoires du globe de l'œil et des paupières, les taches, rougeurs, cuissons, etc.—Un siècle d'expérience et de succès, tels sont ses titres de recommandation.

Dépôts chez Vernet, pharm., place des Terreaux, 15 ; Imbert, parf., rue Saint-Dominique, 8. (2800)

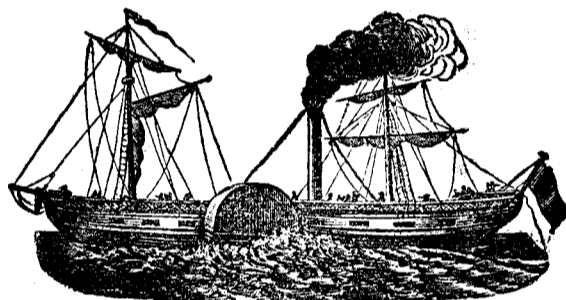
COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BATEAUX A VAPEUR.



Reprise du Service sur le Rhône. DÉPARTS TOUTS LES JOURS, du port de la Charité, à 6 heures du matin,

POUR Valence, Avignon, Beaucaire, Arles et Marseille.

Bureaux : place des Terreaux, n° 16, et quai et place de la Charité, n° 28. (7370)



ENTREPRISE GÉNÉRALE DES BATEAUX A VAPEUR L'AIGLE,

DÉPART TOUTS LES JOURS A 6 HEURES DU MATIN, du port de la Charité,

POUR VALENCE, AVIGNON, BEAUCAIRE, ARLES ET MARSEILLE.

Bureaux : place de la Charité, 12, et quai de Retz, 45. (7378)

Dépuratif du Sang.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les éruptions et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxions blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 3 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épicer, rue Marchande. A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicer, rue Royale, 1. A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallé. A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallut. (2774)

SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU

PERFECTIONNÉ.

Ce Sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pour la coqueluche chez les enfants. Une seule topette prise convenablement opère souvent la guérison, si l'on a eu la précaution de faire prendre à l'enfant du Sirop de Macors pour détruire les vers qui sont toujours la cause principale de cette cruelle maladie.— Ces deux Sirops se trouvent toujours dans la pharmacie de MACORS, à Lyon, rue Saint-Jean, n° 30, en face le n° 19. (2787)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.